

EXEMPLAIRE SOCIÉTÉ DE GESTION

SCPI CŒUR DE RÉGIONS

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTEUR OU NU PROPE	RIÉTAIRE		CO-SOU	SCRIPTEUR	ou	USUFRUITIER
M. Mme Société			м. 🔲 м	me Société		
Nom/Raison sociale		No	m/Raison so	ociale		
Nom de jeune fille						
Prénoms						
Représentant (si société)		Re	présentant (si société)		
Né(e) le à						
Profession		Pro	ofession			
Adresse						
Code postal Ville			•			
Téléphone			•			
Portable E-mail (obligatoire)						
N° Siret						
Imposition IS IR			position			IR
Situation familiale :			ition familial			
Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve)	Divorcé(e)				sé(e)	Veuf(ve) Divorcé(e)
Régime matrimonial :			me matrimo			
Communauté légale(réduite aux acquêts) Communau				_	quêts)	Communauté universe
	on aux acquêts		éparation de		<u> </u>	Participation aux acqu
Je reconnais avoir reçu et pris connaissance au préalable d la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Fina de Régions :	lu dossier de sou anciers et les sta	iscriptic tuts de	n comprenar la SCPI. Je déc	t notamment : u clare souscrire à l'	ne copie augmen	du bulletin de souscripti Itation de capital SCPI Co
Nombre de parts (Minimum 4 parts)	Montant unit	taire		Montant d	e la sou	scription
En chiffres	652.50)	En chiffres			
En lettres	653,50	₹	En lettres			
	é à l'ordre de la : · le compte BRED	SCPI CC	EUR DE RÉGIO	ONS		s 7001 7500 5160 6080 020
Par mandat de p	rélèvement					
Par recours au crédit pour	la somme de				euros	
Nom de l'organisme :						
Vos parts feront elles l'objet d'un	nantissement :		Oui	Non		
Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur mon comp	ote dont je joins l	le RIB :	Oui	Non		
Je souhaite recevoir ma convocation aux assemblées général			E-ma		er postal	
Je reconnais sincère et véritable l'ensemble des éléments conten	us dans le présen	t bulleti	n N° d	l'associé		
Fait àle				e apporteur		
Signature de CHAQUE souscripteur :			Nor	n CGPI		
			Tete	phone		
				CADRE F	RÉSERVÉ A	À LA SOCIÉTÉ
			Dat	e de réception :		
				e de jouissance :		
			Obs	ervations :		

Société Civile de Placement Immobilier Coeur de Régions

Régie par les articles L 214-86 et suivants, R 214-130 et suivants du Code Monétaire et Financier et par les articles L231-1 et suivants du Code de com-

merce

SCPI à capital variable

Capital social: 1.010.500 euros Siège social: 29, rue Vernet 75008 Paris

R.C.S. PARIS 843 750 746

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Conditions de souscription à l'augmentation de capital

Société de gestion: SOGENIAL IMMOBILIER - 29, rue Vernet 75008 PARIS - RCS Paris 322 982 075

Société de gestion agréée par l'AMF n° GP 12000026 du 26 septembre 2012

Capital social maximum statutaire: 200.000.000 € soit 400.000 parts de 500 € de nominal

Capitaux à collecter: la SCPI pourra augmenter son capital dans la limite de son capital social statutaire maximum

Prix de souscription d'une part :

■ Valeur nominale : 500 €

■ Prime d'émission : 153,50 €

■ Total prix de souscription : 653,50 €

Sur ce prix, la SCPI réglera directement à la société de gestion, une commission de souscription de 12 % TTC du prix total de souscription, soit 78,42 € TTC par part.

Minimum de souscription : 4 parts pour tous les souscripteurs

Date d'entrée en jouissance : Les parts souscrites portent jouissance le premier jour du quatrième mois qui suit la souscription. Le délai est compté à partir du jour de réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds par la Société.

Responsabilité des associés : Dans leurs rapports entre eux, les associés sont tenus des dettes et obligations sociales dans la proportion du nombre de parts leur appartenant. La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société a été préalablement et vainement poursuivie. Par dérogation à l'article 1857 du Code Civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Rémunération de la société de gestion :

<u>Commission de souscription :</u> Afin de préparer les augmentations de capital, rechercher les capitaux, organiser et exécuter les programmes d'investissement, la société de gestion reçoit une commission de souscription de 12 % TTC du montant des augmentations de capital, prime d'émissions incluse.

<u>Les documents suivants doivent être obligatoirement joints</u> en annexe au présent bulletin de souscription, à défaut la souscription ne pourra être enregistrée :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal du compte ouvert au nom du souscripteur sur lequel doit être transféré les revenus des parts souscrites
- Le formulaire d'origine des fonds dûment rempli et signé en cas de souscription égale ou supérieure à 100 000 €
- Le règlement de la souscription par chèque ou par virement. Tout paiement en provenance de l'étranger sera soumis à l'autorisation préalable de la société de gestion.
- La fiche de connaissance client et adéquation du produit dûment remplie et signée.

Pièces complémentaires pour les personnes physiques :

- Copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque souscripteur.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour chaque souscripteur.

Pièces complémentaires pour les personnes morales :

- Les statuts de la société et un extrait K-bis de moins de 3 mois.
- Les pouvoirs du signataire pour engager la société (assemblée générale).
- Déclaration des bénéficiaires effectifs
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du signataire, et/ou des bénéficiaires effectifs, le cas échéant.

Les règlements par virement doivent être faits sur le compte de la SCPI COEUR DE REGIONS dont les coordonnées sont les suivantes :

■ Iban : FR76 1010 7001 7500 5160 6080 020 ■ BIC : BREDFRPPXXX

Informations particulières:

La note d'information de la SCPI COEUR DE REGIONS a reçu le Visa n° 18-31 délivré par l'AMF. Elle est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription et est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion. La notice d'information prévue à l'article 422-193 du règlement général de l'AMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 7 décembre 2018.

SOGENIAL IMMOBILIER, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations demandées dans ce formulaire doivent être renseignées, exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si un renseignement obligatoire n'était pas indiqué, votre souscription ne pourrait être prise en compte. Ces informations sont collectées afin de gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les destinataires des données sont : le personnel habilité de notre société, les prestataires contractuellement liés à Sogenial Immobilier pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public...), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, les associés (dans le cadre de la consultation des feuilles de présence aux Assemblées Générales) et, le cas échéant, l'organisme ayant nanti vos parts. Sogenial Immobilier s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elle seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à SOGENIAL IMMOBILIER, 29 rue Vernet, 75008 PARIS - e-mail : contact@sogenial.fr. En cas d'absence de réponse satisfaisante dans un délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.



SCPI CŒUR DE RÉGIONS

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTEUR OU NU PROPR	RIÉTAIRE		CO-SOL	JSCRI	PTEUR	ou	USUFRU	JITIER		
M. Mme Société			M. Mme Société							
Nom/Raison sociale			Nom/Raison sociale							
Nom de jeune fille			Nom de jeune fille							
Prénoms		Prénoms								
Représentant (si société)		Re	Représentant (si société)							
Né(e) le à		Né	Né(e) le à							
Profession			Profession							
Adresse			Adresse							
Code postal Ville			Code postal Ville							
Téléphone			Téléphone							
Portable			rtable							
E-mail (obligatoire)		E-r	nail (obliga	atoire)				·····		
N° Siret		N°	N° Siret							
Imposition IS IR		Imposition IS IR					□ IR			
Situation familiale :		Situa	ntion famili	ale:						
Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e)			Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e)							
Régime matrimonial :		Régime matrimonial :								
	utá vocivous alla						Camananinanitá	مالموسونات		
Communauté légale(réduite aux acquêts) Communauté universelle Séparation de biens Participation aux acquêts			Communauté légale(réduite aux acquêts) Communauté universelle Séparation de biens Participation aux acquêts							
Je reconnais avoir reçu et pris connaissance au préalable d la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Fina de Régions :	inciers et les stat	tuts de	n comprena la SCPI. Je d	ant nota éclare s	ouscrire à l'a	ugmenta	ation de capital	ouscription, SCPI Coeur		
Nombre de parts (Minimum 4 parts)	Montant unit	taire			Montant de	la sousc	ription			
En chiffres	653,50	£	En chiffre:	niffres						
En lettres	033,30	E	En lettres							
Je règle ce jour : Au comptant la somme de Par chèque libelle Par virement sur Par mandat de pi Par recours au crédit pour la somme de Nom de l'organisme : Vos parts feront elles l'objet d'un	é à l'ordre de la S le compte BRED rélèvement somme de	SCPI CC de la S	EUR DE RÉC	GIONS DE RÉGI	ONS N° FR76	5 1010 70	001 7500 5160 6	5080 020		
Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur mon comp		e RIR ·	Ou	ıi	Non					
Je souhaite recevoir ma convocation aux assemblées général		CIGID.	E -r		Courrier	postal				
Je reconnais sincère et véritable l'ensemble des éléments contenu	us dans le présent	hulleti	n		.,					
je reconnuis sincere et veritable i ensemble des etements content	us duris te present	Dutteti	!2.	° d'assoc						
Fait àle				Code apporteur Nom CGPI						
				Téléphone						
					CADRE RÉ	SERVÉ À	LA SOCIÉTÉ			
			D:	ate de ré	ception :					
					uissance :	•••••				
	Observations :									

Société Civile de Placement Immobilier Coeur de Régions

Régie par les articles L 214-86 et suivants, R 214-130 et suivants du Code Monétaire et Financier et par les articles L231-1 et suivants du Code de commerce

SCPI à capital variable

Capital social: 1.010.500 euros

Siège social: 29, rue Vernet 75008 Paris

R.C.S. PARIS 843 750 746

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Conditions de souscription à l'augmentation de capital

Société de gestion: SOGENIAL IMMOBILIER - 29, rue Vernet 75008 PARIS - RCS Paris 322 982 075

Société de gestion agréée par l'AMF n° GP 12000026 du 26 septembre 2012

Capital social maximum statutaire: 200.000.000 € soit 400.000 parts de 500 € de nominal

Capitaux à collecter : la SCPI pourra augmenter son capital dans la limite de son capital social statutaire maximum

Prix de souscription d'une part :

Valeur nominale: 500 €
Prime d'émission: 153,50 €
Total prix de souscription: 653,50 €

Sur ce prix, la SCPI réglera directement à la société de gestion, une commission de souscription de 12 % TTC du prix total de souscription, soit 78,42 € TTC par part.

Minimum de souscription : 4 parts pour tous les souscripteurs

Date d'entrée en jouissance : Les parts souscrites portent jouissance le premier jour du quatrième mois qui suit la souscription. Le délai est compté à partir du jour de réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds par la Société.

Responsabilité des associés : Dans leurs rapports entre eux, les associés sont tenus des dettes et obligations sociales dans la proportion du nombre de parts leur appartenant. La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société a été préalablement et vainement poursuivie. Par dérogation à l'article 1857 du Code Civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Rémunération de la société de gestion :

Commission de souscription: Afin de préparer les augmentations de capital, rechercher les capitaux, organiser et exécuter les programmes d'investissement, la société de gestion reçoit une commission de souscription de 12 % TTC du montant des augmentations de capital, prime d'émissions incluse.

<u>Les documents suivants doivent être obligatoirement joints</u> en annexe au présent bulletin de souscription, à défaut la souscription ne pourra être enregistrée :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal du compte ouvert au nom du souscripteur sur lequel doit être transféré les revenus des parts souscrites
- Le formulaire d'origine des fonds dûment rempli et signé en cas de souscription égale ou supérieure à 100 000 €
- Le règlement de la souscription par chèque ou par virement. Tout paiement en provenance de l'étranger sera soumis à l'autorisation préalable de la société de gestion.
- La fiche de connaissance client et adéquation du produit dûment remplie et signée.

Pièces complémentaires pour les personnes physiques :

- Copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque souscripteur.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour chaque souscripteur.

Pièces complémentaires pour les personnes morales :

- Les statuts de la société et un extrait K-bis de moins de 3 mois.
- Les pouvoirs du signataire pour engager la société (assemblée générale).
- Déclaration des bénéficiaires effectifs
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du signataire, et/ou des bénéficiaires effectifs, le cas échéant.

Les règlements par virement doivent être faits sur le compte de la SCPI COEUR DE REGIONS dont les coordonnées sont les suivantes :

■ Iban : FR76 1010 7001 7500 5160 6080 020 ■ BIC : BREDFRPPXXX

Informations particulières:

La note d'information de la SCPI COEUR DE REGIONS a reçu le Visa n° 18-31 délivré par l'AMF. Elle est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription et est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion. La notice d'information prévue à l'article 422-193 du règlement général de l'AMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 7 décembre 2018.

SOGENIAL IMMOBILIER, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations demandées dans ce formulaire doivent être renseignées, exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si un renseignement obligatoire n'était pas indiqué, votre souscription ne pourrait être prise en compte. Ces informations sont collectées afin de gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les destinataires des données sont : le personnel habilité de notre société, les prestataires contractuellement liés à Sogenial Immobilier pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public...), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, les associés (dans le cadre de la consultation des feuilles de présence aux Assemblées Générales) et, le cas échéant, l'organisme ayant nanti vos parts. Sogenial Immobilier s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elle seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à SOGENIAL IMMOBILIER, 29 rue Vernet, 75008 PARIS - e-mail : contact@sogenial.fr. En cas d'absence de réponse satisfaisante dans un délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.





SCPI CŒUR DE RÉGIONS

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Discussion of Dall property	IÉTAIDE		160 60116	COLDTELLO	011	THE LEDITIES			
SOUSCRIPTEUR OU NU PROPR	IETAIRE		CO-SOUS	CRIPTEUR	ou	USUFRUITIER			
M. Mme Société			М. М	me Société					
Nom/Raison sociale		No	m/Raison so	ciale					
Nom de jeune fille			Nom/Raison sociale						
Prénoms									
Représentant (si société)									
Né(e) le à									
Profession Adresse			Profession Adresse						
Téléphone									
Portable			•						
E-mail (obligatoire)									
N° Siret									
Imposition IS IR			position			□ IR			
Situation familiale :		Citus	tion familiale						
Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve) [Divorcé(e)				:sé(e)	Veuf(ve) Divorcé(e)			
Régime matrimonial :			ne matrimor		_	_			
Communauté légale(réduite aux acquêts) Communau				_	cquêts)	Communauté universe			
Séparation de biens Participatio	n aux acquêts	Se Se	éparation de l	oiens		Participation aux acqué			
Je reconnais avoir reçu et pris connaissance au préalable du la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Fina de Régions :	u dossier de sou nciers et les sta	scriptio tuts de	n comprenan la SCPI. Je déc	t notamment : u lare souscrire à l'	ne copie 'augmen	du bulletin de souscriptio tation de capital SCPI Coe			
Nombre de parts (Minimum 4 parts)	Montant uni	taire		Montant o	le la sou	scription			
En chiffres			En chiffres						
En lettres	653,50	€	En lettres						
Par mandat de pro Par recours au crédit pour la s Nom de l'organisme :	à l'ordre de la S le compte BRED élèvement somme de nantissement :	SCPI CŒ	EUR DE RÉGIC CPI CŒUR DE	RÉGIONS N° FR7	76 1010 7	7001 7500 5160 6080 020			
Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur mon compt		e RIB :	Oui	Non					
Je souhaite recevoir ma convocation aux assemblées générale	es par :		E-ma	il Courrie	er postal				
Je reconnais sincère et véritable l'ensemble des éléments contenu	ıs dans le présent	t bulletii	n N° d	'associé					
•	•		:: <u>.</u>	apporteur					
Fait à				CGPI					
			Télé	phone					
				CADRE F	≀ÉSERVÉ À	À LA SOCIÉTÉ			
			Date	de réception :					
			Date	de jouissance :					
				ervations :					

Société Civile de Placement Immobilier Coeur de Régions

Régie par les articles L 214-86 et suivants, R 214-130 et suivants du Code Monétaire et Financier et par les articles L231-1 et suivants du Code de com-

merce

SCPI à capital variable

Capital social: 1.010.500 euros Siège social: 29, rue Vernet 75008 Paris

R.C.S. PARIS 843 750 746

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Conditions de souscription à l'augmentation de capital

Société de gestion: SOGENIAL IMMOBILIER - 29, rue Vernet 75008 PARIS - RCS Paris 322 982 075

Société de gestion agréée par l'AMF n° GP 12000026 du 26 septembre 2012

Capital social maximum statutaire: 200.000.000 € soit 400.000 parts de 500 € de nominal

Capitaux à collecter : la SCPI pourra augmenter son capital dans la limite de son capital social statutaire maximum

Prix de souscription d'une part :

Valeur nominale : 500 €Prime d'émission : 153,50 €

■ Total prix de souscription : 653,50 €

Sur ce prix, la SCPI réglera directement à la société de gestion, une commission de souscription de 12 % TTC du prix total de souscription, soit 78,42 € TTC par part.

Minimum de souscription : 4 parts pour tous les souscripteurs

Date d'entrée en jouissance : Les parts souscrites portent jouissance le premier jour du quatrième mois qui suit la souscription. Le délai est compté à partir du jour de réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds par la Société.

Responsabilité des associés : Dans leurs rapports entre eux, les associés sont tenus des dettes et obligations sociales dans la proportion du nombre de parts leur appartenant. La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société a été préalablement et vainement poursuivie. Par dérogation à l'article 1857 du Code Civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Rémunération de la société de gestion :

Commission de souscription : Afin de préparer les augmentations de capital, rechercher les capitaux, organiser et exécuter les programmes d'investissement, la société de gestion reçoit une commission de souscription de 12 % TTC du montant des augmentations de capital, prime d'émissions incluse.

<u>Les documents suivants doivent être obligatoirement joints</u> en annexe au présent bulletin de souscription, à défaut la souscription ne pourra être enregistrée :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal du compte ouvert au nom du souscripteur sur lequel doit être transféré les revenus des parts souscrites
- Le formulaire d'origine des fonds dûment rempli et signé en cas de souscription égale ou supérieure à 100 000 €
- Le règlement de la souscription par chèque ou par virement. Tout paiement en provenance de l'étranger sera soumis à l'autorisation préalable de la société de gestion.
- La fiche de connaissance client et adéquation du produit dûment remplie et signée.

Pièces complémentaires pour les personnes physiques :

- Copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque souscripteur.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour chaque souscripteur.

Pièces complémentaires pour les personnes morales :

- Les statuts de la société et un extrait K-bis de moins de 3 mois.
- Les pouvoirs du signataire pour engager la société (assemblée générale).
- Déclaration des bénéficiaires effectifs
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du signataire, et/ou des bénéficiaires effectifs, le cas échéant.

Les règlements par virement doivent être faits sur le compte de la SCPI COEUR DE REGIONS dont les coordonnées sont les suivantes :

■ Iban: FR76 1010 7001 7500 5160 6080 020 ■ BIC: BREDFRPPXXX

Informations particulières:

La note d'information de la SCPI COEUR DE REGIONS a reçu le Visa n° 18-31 délivré par l'AMF. Elle est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription et est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion. La notice d'information prévue à l'article 422-193 du règlement général de l'AMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 7 décembre 2018.

SOGENIAL IMMOBILIER, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations demandées dans ce formulaire doivent être renseignées, exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si un renseignement obligatoire n'était pas indiqué, votre souscription ne pourrait être prise en compte. Ces informations sont collectées afin de gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les destinataires des données sont : le personnel habilité de notre société, les prestataires contractuellement liés à Sogenial Immobilier pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public...), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, les associés (dans le cadre de la consultation des feuilles de présence aux Assemblées Générales) et, le cas échéant, l'organisme ayant nanti vos parts. Sogenial Immobilier s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elle seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à SOGENIAL IMMOBILIER, 29 rue Vernet, 75008 PARIS - e-mail : contact@sogenial.fr. En cas d'absence de réponse satisfaisante dans un délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.